

## Marseille, porte de la Turquie

Pour l'Occident chrétien du XVII<sup>e</sup> siècle, la « Turquie » apparaît comme un immense territoire riche en produits recherchés (cotons, laines, cuirs, cires, drogues médicinales, huiles d'olive...). Il s'y ajoute l'attrait de ses au-delà et de leurs marchandises exotiques ou précieuses comme les soies de Perse acheminées par caravanes. Smyrne, transformée peu à peu en un grand port, entrepôt des commerces régionaux intérieurs, de productions orientales, mais aussi d'importations d'Europe et des Amériques (draps et bonnets de laine, cochenille, indigo, café, sucre...) attire les opérations de maisons françaises suivant l'exemple des Vénitiens. Grâce à sa position géographique et à l'implication de ses négociants, Marseille de son côté devient le principal centre d'armements vers les *Echelles du Levant et de Barbarie*.

Les liaisons avec le bassin oriental de la Méditerranée se font d'autant mieux que les dispositions diplomatiques entre les deux Etats s'y prêtent. Depuis 1514, les marchands français peuvent s'en venir dans les provinces du *Grand Seigneur* grâce à des sauf-conduits accordés par Sélim I<sup>er</sup>. Quelques années plus tard, Soliman II et François I<sup>er</sup> s'allient contre Charles-Quint. Leur entente donne à la France une préférence commerciale sur ses voisins européens avec les traités que les uns nomment *Capitulations* et les autres *Ahdnâme*. Sous le règne d'Henri IV en 1597, Mehmed III confirme les privilèges de la France, les avantages à ses marchands ou navigateurs, et en accorde de nouveaux.

La situation va évoluer mieux encore grâce à l'implication de la toute jeune Chambre de Commerce de Marseille. L'ambition de cette assemblée de remettre le négoce local « en son premier état et splendeur, pour le maintenir, tenir, défendre... », selon les termes de la délibération fondatrice de 1599, va coïncider avec les visées du ministre Colbert, désireux d'encourager l'industrie manufacturière nationale ! Au mois de mars 1669, un édit d'affranchissement du port de Marseille abolit la plupart des droits royaux qui y étaient établis.

Marseille, qui fournissait déjà la majorité des professionnels installés dans les Echelles et les voiliers marchands affectés à leurs voyages, apparaît comme la principale bénéficiaire de cette réglementation. Elle est également renforcée dans son rôle intermédiaire, entrepôt de marchandises issues du Proche-Orient arabe pour les Français, mais aussi pour les Européens du Nord. Les effets s'en font sentir bien loin à l'Est. Si les liens avec l'antique Phocée, cité-mère qui l'avait fondée en 600 avant notre ère, étaient rompus depuis plus de deux millénaires, en revanche ses intérêts en mer Egée sont confortés. Smyrne est considérée comme une ville accueillante pour les *Francs* (les Européens au sens large). Marseille et Smyrne occupent ainsi des positions stratégiques pour la distribution de biens appréciés, tant en Orient qu'en Occident.

La Chambre de Commerce de Marseille est associée à la mise en œuvre de la politique colbertiste, visant notamment à réprimer les abus dans les Echelles, mais aussi à former des interprètes. Par une missive de février 1670, Colbert l'informe ainsi qu'elle doit désormais subvenir aux frais de voyage, d'éducation, de nourriture et d'habillement des *Enfants de langue*, ces jeunes garçons choisis par le roi pour être envoyés à Constantinople, un temps à Smyrne, afin d'y apprendre les langues étrangères et devenir interprètes-traducteurs.

Poursuivant la politique de son père Colbert, le marquis de Seignelay soumet les relations avec l'Empire ottoman à une réglementation plus stricte, à laquelle la Chambre de Commerce continue d'être partie prenante, investie par l'ordonnance du 21 octobre 1685 du contrôle des Français allant s'y implanter. C'est cette assemblée qui vérifie aussi les comptes des communautés françaises dans les Echelles. Le rôle de la Chambre de Commerce ne se limite pas uniquement à la surveillance. En cas de besoin, elle sait apporter une aide matérielle, ainsi à Smyrne lors de l'un des plus terribles séismes que la région ait subi. Un long « Procès-verbal sur le sujet de l'incendie et du bouleversement de la ville » fut rédigé et communiqué à Marseille. La Chambre allait s'impliquer dans la reconstruction

des maisons et églises des capucins, des jésuites et d'un hôpital en autorisant la levée d'une taxe sur les escales des navires français à Smyrne, puis en avançant les sommes nécessaires aux travaux.

Dans son désir de mieux encadrer les professionnels expatriés, le gouvernement ne se contenta pas de confier leur contrôle à la Chambre de Commerce. Il lui fit obligation de payer les traitements et les dépenses des consulats. Preuve de l'importance de Smyrne, son consul de France est l'un des mieux payés. Avec l'aide de leur Chambre, les négociants conservèrent une position avantageuse, malgré des conjonctures défavorables et une désaffection pour les draps languedociens. Le comte de Choiseul-Gouffier parle de la Turquie comme de l'« une des plus riches colonies de la France » ! L'auteur d'un mémoire de 1788 témoigne de l'importance de ces connections par le rappel d'une formule imagée : « On dit *Marseille en Turquie*, parce que le commerce du Levant est son capital et son apanage ».

Avec la Révolution française, la liberté du commerce entre tous les ports de France et les Echelles est décrétée le 29 juillet 1791. Si l'Assemblée Nationale maintient l'obligation de faire au retour la quarantaine à Marseille ou à Toulon, elle autorise la participation des étrangers aux trafics à condition qu'ils utilisent des navires français. Le 27 septembre 1791, elle ordonne la suppression des Chambres de Commerce jugées inconstitutionnelles. Devant la nécessité pour Marseille de posséder un organisme dédié aux questions économiques, la municipalité initie en 1792 un « Bureau provisoire du Commerce », supprimé à son tour en 1793. Puis c'est à la franchise du port de disparaître en 1794. Des structures et des réseaux activés par des générations de professionnels s'évanouissent.

Réinstallée en mars 1803, la Chambre de Commerce retrouve bientôt une partie de ses attributions ; à nouveau, interdiction est faite à tout citoyen français de s'établir dans l'Empire ottoman sans avoir reçu une autorisation d'elle, mais au fil des guerres de l'Empire la puissance négociante et maritime de la France s'amenuise. Les fonctions de l'assemblée marseillaise au Proche-Orient et en Afrique du Nord sont définitivement abrogées par une ordonnance royale du 18 avril 1835. Chacun devient alors libre de fixer sa résidence professionnelle là où il le juge utile.

Aujourd'hui, légitimement fière d'être l'aînée des CCI, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence se considère l'héritière de ces missions anciennes renouvelées au présent. C'est toujours la promotion des hommes et des équipements ; c'est la poursuite du service aux entreprises, en particulier à l'international. Que cette brève évocation soit une invitation à consulter les archives de cette institution, véritable mémoire économique des pourtours de la Méditerranée où se retrouvent bien des éléments du passé de Smyrne. Marseille, jadis *Porte du Levant*, restée partenaire d'Izmir dans de nombreux domaines, il était bon de le rappeler.

Patrick Boulanger  
Conservateur du Patrimoine culturel  
de la CCI Marseille Provence